et que dans cet établissement de tons brillants, clairs, aveuglants parfois, la peinture n'a mis que ce qu'il a voulu mettre. Il a été audacieux qui est l'être et ne l'est qu'à bon escient.

C'est une toile différente mais que nous donnent MM. Ary Renan et Raffaëlli. Le peintre dont j'ai cité le nom en parlant de M. Lhermitte, est doué de ce sens intimement poétique, de cette compréhension de l'inconnu, de cette sensation aiguë de l'âme des choses qui manque au solide interprète des travailleurs de la terre.

*L'Aïpaz*, la *Chapelle de Saint Gairvec*, les *Paysages de Brehat* sont des pages d'une intense expression, pleines de recueillement poétique, devant lesquelles on demeure pensif, étrangement ému.

Quant à M. Raffaëlli, c'est toujours un des plus personnels artistes de notre temps. Les souffrances humaines le poignent, c'est avec l'œil du philosophe doux et plein de compassion pour de l'observateur implacable qu'il les regarde et les traduit.

M. Gervais est, lui aussi, un des plus attentifs, des plus précis interprètes de la vie moderne.

Il sait imprégner ses toiles d'une particulière saveur et nous donner l'exacte sensation de scènes vécues. Ses toiles ont une valeur documentaire incontestable. Elles n'ont pas que celle-là seule : mais cependant son exposition est cette année, moins significative peut-être que de coutume, tout en méritant la plus sérieuse examen.

M. Boldini se complaît aux pervers les plus tarés. Certes, ils sont fortement relevés ses deux portraits — trop relevés même. Osérais-je dire tout ce que j'en pense? C'est de la peinture un peu... un peu falsaudée.

(A suivre) **Lionel Mogues**

## Dernière Heure

### Suite mortelle de blessures

Lyon, 26 mai. — Le sergent-fourrier de pompiers Sivelle, blessé grièvement dans l'incendie de l'usine des cirages français à Vaise est mort. Les funérailles solennelles auxquelles tous les pompiers de la région sont invités, lui seront faites samedi.

### Les Bohémiens et les fêtes de Nancy

Prague, 26 mai. — Ceignant sans doute à la pression de la chancellerie allemande, le ministre de l'intérieur vient de défendre aux membres des associations de gymnastes de Prague de se rendre au corps aux fêtes de Nancy.

## Ecole des maîtres-ouvriers mineurs

### DE DOUAI

**Examens d'admission en 1892**

Les examens des candidats à l'école des Maîtres-Ouvriers-Mineurs de Douai auront lieu dans tous les départements, du 5 au 10 août prochain.

Les candidats nés en dehors du département du Nord, devront, avant le 1er août prochain, adresser leur demande au Sous-Préfet de leur arrondissement qui désignera l'ex-ministre dont lequel ils auront à subir leur examen préalable. Cet examinateur sera choisi autant que possible, parmi les instituteurs et sous-inspecteurs et les professeurs des Ecoles primaires de l'arrondissement. Les Candidats qui sont nés en dehors dans l'arrondissement du chef-lieu du Préfecture adresseront leur demande au Préfet du département.

Chaque candidat produira les pièces suivantes :

1° Un extrait de son acte de naissance ;

2° Un certificat de bonnes vie et mœurs, délivré par le maire du lieu de domicile ;

3° Une déclaration dûment légalisée d'un médecin, attestant qu'il est d'une bonne disposition et qu'il a été vacciné ;

4° Un certificat constatant que le candidat a travaillé dans les mines.

Principales conditions d'admission :

1° Avoir au moins 18 ans. Sont admis de préférence, à valeur égale, les candidats âgés de plus de 18 ans et ceux ayant la pratique du métier minceur ;

2° Savoir lire et écrire correctement, avoir une orthographe suffisamment correcte et connaître parfaitement les quatre premières règles de l'arithmétique, le système métrique des poids et mesures et la règle de trois.

Les élèves reconnus admissibles devront se rendre à Douai pour subir, devant une commission spéciale, l'examen définitif d'admission qui portera sur les connaissances prescrites par le programme.

Les autres renseignements relatif aux conditions d'admission, à l'enseignement et au régime de l'école peuvent être demandés à la Préfecture, aux Sous-Préfectures et au Directeur de l'Ecole à Douai.

Les demandes de bourses gratuites devront être adressées au Préfet.

L'Ecole assigne à fournir aux Compagnies de Mines des Maîtres-Mineurs instruits et des géomètres ayant la pratique du lever des plans.

**Avantages accordés aux élèves de l'Ecole**

1° Les âges des élèves admis à l'Ecole avec 65 pour cent du total des points qu'on peut obtenir dans la scolarité sont dispensés de deux années de service militaire. L'année de service obligatoire peut être faite *conditionnellement* avant l'entrée à l'Ecole ou après la première année d'études (Loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée et décret du 25 novembre 1889).

2° Les trois premiers élèves de l'Ecole peuvent, à leur sortie, être nommés à l'emploi de contrôleur des Mines. (Décret du 2 janvier 1889).

## Chronique du Sport

**La deuxième réunion des Courses de Lille**

Favorisée par un temps splendide, la deuxième réunion, organisée par la Société des Courses de Lille, avait attiré sur l'hippodrome du Bois-de-la-Deûle un public aussi nombreux que choisi. Comme on le conçoit, les équipages luxueux étaient en grand nombre.

Grâce au soleil brûlant et radieux qui n'a cessé de darder ses rayons toute la journée, les dames n'avaient pas comme pour la première réunion, hésité à arborer les toilettes claires et légères de printemps et d'été.

C'était un tableau vraiment ravissant de les voir se promener dans la verdure naissante, où elles ressemblaient à autant de fleurs éparpillant un magnifique parterre.

Quant au sexe fort, il assistait comme toujours, à cette fête sportive, en grande majorité.

Les costumes sévères et de fantaisie s'y mêlaient agréablement à la tenue brillante des officiers de toutes armes.

Parmi les personnalités que nous y avons rencontrées, citons au hasard : MM. les généraux Loizillon et de Chauvenet, le colonel Rau, chef d'état-major, le colonel de Benoist, du 73e chasseurs à cheval et de Courcon, du 45e de ligne, MM. Faucher, Dutilleul et Morisse, adjoints au maire de Lille, Grusson, inspecteur en chef du département du Nord, M. le marquis de Lionnel, juge d'instruction et Mme la marquise, etc., etc. En un mot, le pesage et les tribunes étaient complètement garnis ; sur le pelouse, plus de 1.500 piétons bordaient la barrière en face des tribunes.

L'excellente musique du 43e de ligne, sous la direction de M. Bonnefond, M. Bénéjean, a brillamment exécuté les plus jolis morceaux de son répertoire.

Avant de donner les résultats, disons que tout s'est très bien passé, sans accident et sans incident et que le délit du retour à cette époque ; il n'a pas duré moins d'une demi-heure.

Voici maintenant les résultats des deux courses qui ont été courues :

1re course. — Prix du Gouvernement (au trot monté) 1000 fr. de prix, distance 2.200 mètres environ. 14 inscrits, 12 partants :

1er, Lacheur, Jockey Prince, 2 ans, 1m, monté par son propriétaire ; 2e, Kara, 4 M. L. Boulnoy, Jockey Prince, 5 fr. 40 ; 3e, Zéphyr, 4 M. Ch. Coddens, 1 fr. 50.

*La cote* se fait 100 fr. pour Jacotot 100, pour Kara 64 et pour Jafferson 25. Le pari mutuel a donné, tribune et pesage payé : gagnant 10 fr. 50 pour 2 fr. ; pour 5 fr. 50 et 5 fr. 50 au second pour la même mise ; Pelouse : gagnant 30 fr. 50, placés 13 fr. 50 et 18 fr. la mise est toujours de 5 francs.

2me course : Prix du Cheminot (Hacks et Hunters Gentlemen Riders), 1.000 francs de prix, distance. 1800 mètres environ. Sept inscrits, quatre partants :

1er, Solicitude, au baron Ed. Grenier, jockey Morand, gagne de deux longueurs ; Lorée, 4 M. P. Boudinot, monté par son propriétaire, en revenant d'un demi-longueur sur Estafette 3e, 4 M. E. de Lamotte, monté par son propriétaire.

Entre le 1er et la seconde course, la police est allée interdire formellement le pari libre, dit au livre, en boite qu'il n'y a plus en que le pari mutuel qui a fonctionné jusqu'à la fin de la réunion. Il a donné pour la seconde course : Tribune et pesage, gagnant 10 fr., placés 8 fr. 10 et 19 fr. 50 ; pelouse, gagnant 12 fr., placés 8 fr. et 15 fr.

3e course. — Prix des dames (Courses de haies, Hacks et hunters-Gentlemen riders). — 1000 fr. de prix, distance : 2.300 m. environ :

11 inscrits. — 3 partants. — 1er Martolod à M. de la Motte, monté par M. E. de la Motte, gagne de 10 longueur, laissant loin derrière lui les autres. — 2e Moh, au baron H. Davlers, monté par son propriétaire. — 3e Mi-Moza, à M. A. Feuillier, jockey Morand. Pari mutuel : tribunes et pelouse gagnant 50 fr., placés 10 fr. et 10 fr. 50 ; pelouse, gagnant 31 fr., placés 10 et 10 fr.

Dans cette course très bien menée, Mi-Moza qui était le favori, s'est blessé au genou en sautant une haie, ce qui l'a mis dans un état évident d'infériorité.

4e course. — Steeple-chase militaire (1re série). — Prix, un magnifique objet d'art, d'une valeur de 1.500 fr., qui consistait en un superbe service à bière en cristal et cet, que chacun a pu admirer au pesage. — Distance : 3000 mètres environ. — Neuf inscrits, trois partants.

Les opérations du pesage pour cette course, étaient présidées par M. le général Loizillon, M. le colonel de Benoist et M. le capitaine Boulmont du 73e d'infanterie. — 1er, Monongard, à M. A. Pasaud, capitaine au 25e d'artillerie, gagne d'une longueur sur Butte du Trésor ; 2e, à M. de Saint-Quentin, chef d'escadron au 5e chasseurs ; 3e, Baronne, à M. Lavylier, capitaine au 12e chasseurs. — Pari mutuel : Tribune et pesage, gagnant 18 fr. ; pelouse gagnant 15 fr. 50.

5e course. — Prix du Bois (steeple-chase, hacks et hunters gentlemen riders). — Prix 3.000 franc. — Distance 3000 mètre environ. Seize inscrits. — Cinq partants. — Course très bien menée qui donne : 1er Ivresse, 14 sang, 4 M. de la Serre, jockey Bodinot, gagne de 3 longueurs ; 2e Stelio, 7 ans, à M. J. R. Hennessy, jockey Morand, en avance de 3 longueurs sur Naurouze — 3e, au comte de Hauteclouque, monté par lui-même.

Pari mutuel : Tribune et pesage, gagnant 22 fr. 50, placés 8 fr. et 7 fr. 50 ; pelouse, gagnant 21 fr., placés 9 fr. et 10 fr. 50.

Cette course a été troublée par un léger accident qui a passé inaperçu. M. de Hauteclouque s'est frappé la jambe droite contre un obstacle et a la rotule toute abîmée. Il éprouvait des douleurs très difficiles de marcher ; il a été soigné dans l'enceinte du pesage.

Il résumé, chacun a été enchanté de cette réunion *very select* et c'est promis de revenir à celle du 25 juin. Le pari mutuel a atteint une importance qu'il n'avait pas encore eu jusqu'à ce jour, puisque le chiffre de 20.000 francs ; il est vrai de dire que, pour la première fois, on avait ouvert un guichet où la mise était de 20 fr.

A. M.

**Le jeu de balle à Maubeuge**

Une grande lutte a eu lieu à Lille et au lieu dimanche dernier à Maubeuge entre les parties de Valenciennes et de Frameries. Cette dernière s'est laissé passé de beaucoup, de sorte que les 175 francs de prix ont été remporté par Valenciennes.

**Courses d'Arras**

C'est le lundi 6 juin que doivent avoir lieu les courses d'Arras. L'éloge de ces courses n'est plus à faire ; depuis 1884, date de la fondation de la Société hippique, l'hippodrome des Hauts-Blancs-Monts obtient tous les ans un immense succès, et le turf artésien se signale toujours par le nombre et la qualité des chevaux qui se disputent les prix. Les Drayeurs du Nord, Boulonnais, se plaisent par l'élégance et la beauté des spectatrices.

La journée du 6 juin sera certainement digne de ses devancières : les courses variées, les engagements tout nouveaux et les luttes hippiques promettent d'être des plus vives et des plus intéressantes.

Il y aura deux jours pour les courses et nous sommes persuadés que nul n'aura à regretter son déplacement.

**Les courses hippiques de St-Omer**

Les grandes courses de St-Omer qui chaque année obtiennent un éclatant succès, auront lieu dimanche prochain, 29 mai, à deux heures très précises du soir, sur l'Hippodrome des Bruyères. Elles comporteront sept épreuves, en voici du reste le programme :

Courses au trot : 1200 francs prix du département (trot monté), 900 francs prix du département et de la République et de la Société d'agriculture. 1400 francs, prix de la ville (internationale handicap) rendement (trot attelé).

Courses au galop : 900 francs, 1er prix de la Société de Steeple-chases de France (steeple-chase militaire 3e série). 1500 francs prix des Drayères (haies, haies et haies). 3000 fr., 2e prix de la Société des Steeple-chases de France (steeple-chase de série). Prix de la Butte, steple-chase 3e série.

Les six chevaux qui courront dans la course militaire sont : Cerès, Fineuse, Fortin, Zara, Blaque, Sparkitett.

**Courses de Béthune**

Dimanche 3 juillet, à 3 heures, sur l'Hippodrome de la Bussière.

Courses au trot. — 1re course. — Prix de la Société d'agriculture, au trot attelé. 200 fr. offerts par la Société d'agriculture.

Distance : 2800 mètres.

Engagements reçus aux bureaux de la Sous-Préfecture jusqu'au samedi 25 juin à 4 heures du soir.

2e course. — Prix de pelouse, au trot monté, 500 francs, offerts par la Société hippique.

Distance : 2000 mètres.

Engagements jusqu'au samedi 25 juin, à la Sous-Préfecture.

3e course. — Prix du gouvernement, trot monté 500 francs offerts par le gouvernement de la République.

Distance : 4000 mètres.

Engagements reçus aux bureaux de la Sous-Préfecture jusqu'au samedi 25 juin, à heures du soir.

4e course. — Prix du Conseil général, trot monté 1200 francs offerts par le Conseil général.

Distance : 3400 mètres.

Engagements reçus aux bureaux de la Sous-Préfecture jusqu'au samedi 25 juin à heures du soir.

5e course. — Prix de la Société hippique, trot attelé 1.000 fr. offerts par la Société. Grand International au trot attelé.

Distance : 4000 mètres environ.

La publication du handicap aura lieu le lundi 27 juin aux bureaux de la Sous-Préfecture.

Engagements reçus jusqu'au mercredi 22 juin, bureaux de la Sous-Préfecture, jusqu'à midi.

Programme des courses de haies. — Prix des Aubépines. — Hacks et hunters (gentlemen riders). 500 fr. aux hacks et hunters, chevaux entiers, hongres et juments.

Distance : 2800 mètres.

Prix de course au habit rouge.

Engagements jusqu'au samedi 20 juin, à 4 heures du soir, chez M. Henry de Bretagne, à Fouquières-les-Béthune.

Règlement de la Société du sport de France.

Course de Haies. — Prix des dames. — Hacks et hunters (gentlemen riders).

500 fr. pour hacks et hunters, chevaux entiers, hongres et juments.

Distance : 2800 mètres.

Prix de course au habit rouge.

Engagements jusqu'au samedi 20 juin, à 4 heures du soir, chez M. Henry de Bretagne, à Fouquières-les-Béthune.

Règlement de la Société des steeple-chases de France.

# Chronique locale

## ROUBAIX

### A M. REBOUX

*Directeur du « Journal de Roubaix »*

Monsieur,

Votre journal sert de tribune, — et cela d'une manière constante — à toutes les attaques, à toutes les protestations des membres de *Notre-Dame de l'Usine*.

Vous insérez religieusement tout ce qu'il plaît à ces derniers de nous dire de désobligeant, mais vous vous gardez bien de mentionner les réponses faites par nous.

En résumé, votre confraternité se manifeste lorsqu'il s'agit de nous accabler mais elle s'arrête exactement aux limites où commenterait la loyauté.

Je ne veux point juger vos procédés. Ils sont tout-à-fait spéciaux, mais c'est une spécialité dont nous vous laissons le triste privilège.

Vous nous permettrez toutefois de constater qu'il existe dans la presse du Nord, un journaliste assez peu soucieux de la dignité professionnelle pour insérer d'une manière régulière et continue toutes les réponses malveillantes adressées à un de ses confrères, sans jamais faire mention des attaques ou des critiques qui ont pu motiver les réponses en question.

Je constate le fait, monsieur et pour vous, je le regrette.

E. LAGRILLÈRE-BEAUCLERC.

### Un enfant brûlé par la graisse bouillante

Hier matin vers 9 h. 1/2, Mme Corvis, demeurant au Chopet, maison Dedryver, avait fondu du gras de bœuf qu'elle destinait à cuire des pommes de terre.

Elle était occupée dans sa cuisine et occupée à passer la graisse, lorsque sa fillette Angèle, âgée de trois ans vint en courant se jeter sur elle.

Mme Dedryver perdit l'équilibre et en se renversant, entraîna son récipient rempli de graisse qui se répandit sur le plancher.

Il résumé, chacun a été enchanté de cette réunion *very select* et c'est promis de revenir à celle du 25 juin. Le pari mutuel a atteint une importance qu'il n'avait pas encore eu jusqu'à ce jour, puisque le chiffre de 20.000 francs ; il est vrai de dire que, pour la première fois, on avait ouvert un guichet où la mise était de 20 fr.

A. M.

**Le jeu de balle à Maubeuge**

Une grande lutte a eu lieu à Lille et au lieu dimanche dernier à Maubeuge entre les parties de Valenciennes et de Frameries. Cette dernière s'est laissé passé de beaucoup, de sorte que les 175 francs de prix ont été remporté par Valenciennes.

**Courses d'Arras**

C'est le lundi 6 juin que doivent avoir lieu les courses d'Arras. L'éloge de ces courses n'est plus à faire ; depuis 1884, date de la fondation de la Société hippique, l'hippodrome des Hauts-Blancs-Monts obtient tous les ans un immense succès, et le turf artésien se signale toujours par le nombre et la qualité des chevaux qui se disputent les prix. Les Drayères du Nord, Boulonnais, se plaisent par l'élégance et la beauté des spectatrices.

La journée du 6 juin sera certainement digne de ses devancières : les courses variées, les engagements tout nouveaux et les luttes hippiques promettent d'être des plus vives et des plus intéressantes.

Il y aura deux jours pour les courses et nous sommes persuadés que nul n'aura à regretter son déplacement.

**Les courses hippiques de St-Omer**

Les grandes courses de St-Omer qui chaque année obtiennent un éclatant succès, auront lieu dimanche prochain, 29 mai, à deux heures très précises du soir, sur l'Hippodrome des Bruyères. Elles comporteront sept épreuves, en voici du reste le programme :

Courses au trot : 1200 francs prix du département (trot monté), 900 francs prix du département et de la République et de la Société d'agriculture. 1400 francs, prix de la ville (internationale handicap) rendement (trot attelé).

Courses au galop : 900 francs, 1er prix de la Société de Steeple-chases de France (steeple-chase militaire 3e série). 1500 francs prix des Drayères (haies, haies et haies). 3000 fr., 2e prix de la Société des Steeple-chases de France (steeple-chase de série). Prix de la Butte, steple-chase 3e série.

Les six chevaux qui courront dans la course militaire sont : Cerès, Fineuse, Fortin, Zara, Blaque, Sparkitett.

**Courses de Béthune**

Dimanche 3 juillet, à 3 heures, sur l'Hippodrome de la Bussière.

Courses au trot. — 1re course. — Prix de la Société d'agriculture, au trot attelé. 200 fr. offerts par la Société d'agriculture.

Distance : 2800 mètres.

Engagements reçus aux bureaux de la Sous-Préfecture jusqu'au samedi 25 juin à 4 heures du soir.

2e course. — Prix de pelouse, au trot monté, 500 francs, offerts par la Société hippique.

Distance : 2000 mètres.

Engagements jusqu'au samedi 25 juin, à la Sous-Préfecture.

3e course. — Prix du gouvernement, trot monté 500 francs offerts par le gouvernement de la République.

Distance : 4000 mètres.

Engagements reçus aux bureaux de la Sous-Préfecture jusqu'au samedi 25 juin, à heures du soir.

4e course. — Prix du Conseil général, trot monté 1200 francs offerts par le Conseil général.

Distance : 3400 mètres.

Engagements reçus aux bureaux de la Sous-Préfecture jusqu'au samedi 25 juin à heures du soir.

5e course. — Prix de la Société hippique, trot attelé 1.000 fr. offerts par la Société. Grand International au trot attelé.

Distance : 4000 mètres environ.

La publication du handicap aura lieu le lundi 27 juin aux bureaux de la Sous-Préfecture.

Engagements reçus jusqu'au mercredi 22 juin, bureaux de la Sous-Préfecture, jusqu'à midi.

Programme des courses de haies. — Prix des Aubépines. — Hacks et hunters (gentlemen riders). 500 fr. aux hacks et hunters, chevaux entiers, hongres et juments.

Distance : 2800 mètres.

Prix de course au habit rouge.

Engagements jusqu'au samedi 20 juin, à 4 heures du soir, chez M. Henry de Bretagne, à Fouquières-les-Béthune.

Règlement de la Société du sport de France.

Course de Haies. — Prix des dames. — Hacks et hunters (gentlemen riders).

500 fr. pour hacks et hunters, chevaux entiers, hongres et juments.

Distance : 2800 mètres.

Tenue de course au habit rouge.

Engagements jusqu'au samedi 20 juin, à heures du soir, chez M. Henry de Bretagne, à Fouquières-les-Béthune.

Règlement de la Société des steeple-chases de France.

THÉ CHAMBARD Se vendre chez les Confrères

TOURCOING

### CONSEIL MUNICIPAL

*Séance ordinaire du 25 mai*

Au cours de la séance qu'il a tenue mercredi soir, le conseil municipal a eu dehors du renouvellement de ses commissions permanentes, désigné six de ses membre, MM. Duceulomber, Sénéhar, Honoré d'Halluin, Strast, Tonquet et Leplat, pour faire partie d'une commission en dite d'assistance aux adjudications publiques.

Le nommé la commission scolaire dont le nombre des membres a été fixé à 7.

Ont été nommés membres de cette commission : MM. Sénéhar, Paris, Muller, Delaunay, Delva, Salembier et Jean Roy.

A l'occasion de la nomination de la commission scolaire, M. Dupont fait observer qu'elle aura à se préoccuper de ce fait qu'un grand nombre d'enfants désertent l'école et traînent dans les rues.

**M. Tack** dit que la même observation a déjà été faite il y a quatre ans par M. Dupont.

**M. le Maire.** — La commission nommée aujourd'hui s'occupera de la question.

**M. Tack.** — Je demande que la commission y ait nommée il y a 4 ans aussi, mais elle n'a pas été réunie.

**M. Dron.** — Aujourd'hui et en présence des manœuvres employées envers les jeunes filles qui viennent d'être laïcisées, il est urgent que la commise on soit réunie à brève échéance et que des mesures énergiques soient pr ses. Il n'est pas admissible que l'on puisse battre la loi en brèche comme on le fait.

**M. Sasselange** dit que des dispositions vont être prises pour que la commission scolaire puisse fonctionner incessamment.

Sur l'aproposition du Maire, le Conseil décide le nombre de Commissions correspondantes des affaires qui se trouvaient devant l'ancien Conseil et avaient été renvoyées à l'étude des Commissions.

MM. Auguste Dupont, Jean Roy, Delva pour le canton Nord, Rasson et Glorieux pour le canton Sud, ont été désignés pour faire partie de la Commission chargée de dresser la liste pour la nomination des Jurés.

Le Conseil a nommé ses Commissions permanentes et ses commissions spéciales qui se trouvent ainsi composées :

**Commissions permanentes**

*Finances* (7 membres). — Félix Muller, Léon Salembier, Julien Tack, Henri Paris, Goubo-d'Anjin, Paul Dubry, Maurice Strast.

*Voirie* (8 membres). — Auguste Duconlombier, François Sénéhar, Charles De Lavalvre, Ernest Delva, Louis Cruque, Félix Strat, Alfred Roux, Honoré Dhalluin.

*Instruction Publique*, Beaux-Arts (7 membres). — Maurs-Six, Félix Muller, Gustave Glorieux, Gustave Dron, Louis Dupont, Louis Cruque, Louis Dauchy.

*Agriculture, Halle* (7 membres). — Henri Paris, Jean-Louis Jobaro, Augustin Dalle, Carron-Catel, Paul Didry, Charles Leplat, Delforcie Emile.

*Fêtes* (7 membres). — Maurs-Six, Auguste Duconlombier, Louis Grau, Ernest Delva, Julien Tack, Charles Leplat, Alfred Roux.

*Gaz* (6 membres). — François Sénéhar, Honoré-Dumortier, Dhal-Dumay, Honoré Dhalluin, Joseph Rasson, Goubo-d'Anjin.

*Militaire* (6 membres). — Louis Grau, Charles De Lavalvre, Julien Tack, Alfred Roux, Carron-Catel, Delphin Dumortier.

*Travaux publics* (7 membres). — Honoré-Colson, Louis Grau, Emile Delaunay, Honoré Dumortier, Honoré Dhalluin, François Sénéhar, Louis Mérain.

**Commissions spéciales**

*Chemin de fer* (7 membres). — Honoré Dumortier, Gustave Glorieux, Gustave Dron, Léon Salembien, Félix Muller, Fidèle Strat, Louis Dupinoy.

*Grands travaux d'utilité publique et Hôtel de ville* (7 membres). — MM. Maurs, Gustave Glorieux, Charles De Lavalvre, François Sénéhar, Honoré Dhalluin, Auguste Duconlombier, Honoré Colson.

*Eaux et Bains publics* (Mixte). — MM. Six Maurs, Charles De Lavalvre, Goubo-d'Anjin.

*Locale*. — MM. Félix Muller, Gustave Dron, Honoré Colson, Louis Hersin.

*Eaux de l'Espierre* (Intercommunale). — MM. Edouard Sasselange, Honoré Colson, Auguste Duconlombier.

*Eaux de l'Espierre*, locale. — Gustave Dron, Honoré Dumortier, Ernest Delva, Fidèle Strat.

*Tramways*, internationale. — Edouard Sasselange, Gustave Glorieux, Alfred Roux.

*Locale*. — Gustave Dron, François Sénéhar Charles Delaxlvre.

Nous reviendrons sur quelques questions soulevées au cours de la séance et sur les vœux qui ont été émis, notamment par M. Dron, concernant la distribution du pain à domicile deux fois par semaine aux familles indigentes assistées par le Bureau de bienfaisance, et l'établissement de cantines scolaires.

***

Dans le recensement des votes, M. Gustave Glorieux a été victime d'une erreur matérielle de 60 voix.

Au début de la séance, M. le Maire a déclaré que la réclamation formée par M. Glorieux concernant le nombre de voix qui figure au tableau est très fondée mais qu'on est tenu de conserver l'ordre établi jusqu'à ce qu'une solution légale ait été apportée.

## Accident mortel en gare de Houscron

**Un homme broyé entre deux tampons**

Les voyageurs qui se trouvaient mercredi soir dans le train venant de Tourcoing, qui entre en gare de Mouscron à 5 h. 1/2, ont été témoins d'un pénible accident.

Sur une voie voisine à celle que suivait le train de voyageurs, manœuvrait un train de marchandises.

Querelle entre voisins. — Mercredi vers 8 heures du soir, la femme P..., rue de Maubeuge, déposait sur le bord de la route deux sacs de chanvre appartenant au sieur G... ce dernier s'empressa de rejeter les ordures devant la maison P... et saisissant deux sacs de chanvre que laquelle la femme P... reçut une pelletée de poussière dans la figure.

*Une centaine de dommages suivant les péripéties de cette scène à laquelle un agent mit fin par un procès-verbal.*

**Espièglerie.** — Un gamin de dixans, Théodore D..., dont les parents habitent boulevard d'Armentières, s'amusait à lancer des pierres sur le maggasin de la petite vitesse à la gare, mercredi vers 4 heures 1/2 du soir ; il brisa ainsi plusieurs carreaux. Ses parents se sont arrangés avec le chef de gare pour le paiement des dommages

**Les expulsés** — Constantin Vanderdonck, 51 ans, né à Zotte (Belgique), a été mis en état d'arrestation, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

***

Les agents de sûreté Berte et Réville arrêtaient dans un estaminet de la rue Wagram, mercredi après-midi, le nommé Dethier Julien, 35 ans, monteur de bretelles, qui est expulsé, est en outre soupçonné d'être l'auteur du vol de lainage commis dans une cour de la rue Wagram, dans la nuit de mardi à mercredi.

**Ivrogne.** — Alphonse Fremaux, rue de Launoy, se trouvait complètement ivre à l'estaminet Dupouchelle, mercredi vers 10 heures et demie ; il refusait de se vacarme que la cabaretière se vit forcée de le faire arrêter par un agent.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

*Séance ordinaire du 25 mai*

Au cours de la séance qu'il a tenue mercredi soir, le conseil municipal a eu dehors du renouvellement de ses commissions permanentes, désigné six de ses membre, MM. Duceulomber, Sénéhar, Honoré d'Halluin, Strast, Tonquet et Leplat, pour faire partie d'une commission en dite d'assistance aux adjudications publiques.

Le nommé la commission scolaire dont le nombre des membres a été fixé à 7.

Ont été nommés membres de cette commission : MM. Sénéhar, Paris, Muller, Delaunay, Delva, Salembier et Jean Roy.

A l'occasion de la nomination de la commission scolaire, M. Dupont fait observer qu'elle aura à se préoccuper de ce fait qu'un grand nombre d'enfants désertent l'école et traînent dans les rues.

**M. Tack** dit que la même observation a déjà été faite il y a quatre ans par M. Dupont.

**M. le Maire.** — La commission nommée aujourd'hui s'occupera de la question.

**M. Tack.** — Je demande que la commission y ait nommée il y a 4 ans aussi, mais elle n'a pas été réunie.

**M. Dron.** — Aujourd'hui et en présence des manœuvres employées envers les jeunes filles qui viennent d'être laïcisées, il est urgent que la commise on soit réunie à brève échéance et que des mesures énergiques soient pr ses. Il n'est pas admissible que l'on puisse battre la loi en brèche comme on le fait.

**M. Sasselange** dit que des dispositions vont être prises pour que la commission scolaire puisse fonctionner incessamment.

Sur lapropositon du Maire, le Conseil décide le nombre de Commissions correspondantes des affaires qui se trouvaient devant l'ancien Conseil et avaient été renvoyées à l'étude des Commissions.

MM. Auguste Dupont, Jean Roy, Delva pour le canton Nord, Rasson et Glorieux pour le canton Sud, ont été désignés pour faire partie de la Commission chargée de dresser la liste pour la nomination des Jurés.

Le Conseil a nommé ses Commissions permanentes et ses commissions spéciales qui se trouvent ainsi composées :

**Commissions permanentes**

*Finances* (7 membres). — Félix Muller, Léon Salembier, Julien Tack, Henri Paris, Goubo-d'Anjin, Paul Dubry, Maurice Strast.

*Voirie* (8 membres). — Auguste Duconlombier, François Sénéhar, Charles De Lavalvre, Ernest Delva, Louis Cruque, Félix Strat, Alfred Roux, Honoré Dhalluin.

*Instruction Publique*, Beaux-Arts (7 membres). — Maurs-Six, Félix Muller, Gustave Glorieux, Gustave Dron, Louis Dupont, Louis Cruque, Louis Dauchy.

*Agriculture, Halle* (7 membres). — Henri Paris, Jean-Louis Jobaro, Augustin Dalle, Carron-Catel, Paul Didry, Charles Leplat, Delforcie Emile.

*Fêtes* (7 membres). — Maurs-Six, Auguste Duconlombier, Louis Grau, Ernest Delva, Julien Tack, Charles Leplat, Alfred Roux.

*Gaz* (6 membres). — François Sénéhar, Honoré-Dumortier, Dhal-Dumay, Honoré Dhalluin, Joseph Rasson, Goubo-d'Anjin.

*Militaire* (6 membres). — Louis Grau, Charles De Lavalvre, Julien Tack, Alfred Roux, Carron-Catel, Delphin Dumortier.

*Travaux publics* (7 membres). — Honoré-Colson, Louis Grau, Emile Delaunay, Honoré Dumortier, Honoré Dhalluin, François Sénéhar, Louis Mérain.

**Commissions spéciales**

*Chemin de fer* (7 membres). — Honoré Dumortier, Gustave Glorieux, Gustave Dron, Léon Salembien, Félix Muller, Fidèle Strat, Louis Dupinoy.

*Grands travaux d'utilité publique et Hôtel de ville* (7 membres). — MM. Six Maurs, Gustave Glorieux, Charles De Lavalvre, François Sénéhar, Honoré Dhalluin, Auguste Duconlombier, Honoré Colson.

*Eaux et Bains publics* (Mixte). — MM. Six Maurs, Charles De Lavalvre, Goubo-d'Anjin.

*Locale*. — MM. Félix Muller, Gustave Dron, Honoré Colson, Louis Hersin.

*Eaux de l'Espierre* (Intercommunale). — MM. Edouard Sasselange, Honoré Colson, Auguste Duconlombier.

*Eaux de l'Espierre*, locale. — Gustave Dron, Honoré Dumortier, Ernest Delva, Fidèle Strat.

*Tramways*, internationale. — Edouard Sasselange, Gustave Glorieux, Alfred Roux.

*Locale*. — Gustave Dron, François Sénéhar Charles Delaxlvre.

Nous reviendrons sur quelques questions soulevées au cours de la séance et sur les vœux qui ont été émis, notamment par M. Dron, concernant la distribution du pain à domicile deux fois par semaine aux familles indigentes assistées par le Bureau de bienfaisance, et l'établissement de cantines scolaires.

***

Dans le recensement des votes, M. Gustave Glorieux a été victime d'une erreur matérielle de 60 voix.

Au début de la séance, M. le Maire a déclaré que la réclamation formée par M. Glorieux concernant le nombre de voix qui figure au tableau est très fondée mais qu'on est tenu de conserver l'ordre établi jusqu'à ce qu'une solution légale ait été apportée.

## LILLE

### La Philharmonique de Maubeuge à Lille

**LE BANQUET**

Hier à six heures, à 5 heures 1/2, à l'Hôtel Desmoy, le banquet offert à la *Philharmonique de Maubeuge*, par les membres de la Colonie Maubeugeoise.

Ce banquet avait pour président M. Facon, vice-président du Conseil de préfecture, comprenait environ 150 couverts.

M. *Scultort*, le distingué conseiller général de Maubeuge y assistait.

Nous remarquons parmi l'assistance MM. Delcroix et Deplanck, vice-présidents de la Société des voyageurs de commerce et tous les membres de la commission du concert, MM. Colin, chef de la musique des cannoniers, Clarcy, c et de l'*Union française des trompettes*, Paul Duchesne, président de la musique municipale de Cambrai, Neuillès, 1er adjoint au maire de Maubeuge, Darkenne, conseiller d'arrondissement, maire de Feignies et l'Académie de Lille ; le registre d'inscription sera clos le samedi 18 juin, à quatre heures du soir.

Les candidats doivent être Français et âgés de 18 ans au moins et de 35 ans au plus.

Ils désignent, dans leur demande d'inscription, la licence à laquelle ils se préparent et les Facultés auxquelles ils désirent être attachés de préférence.

Ils joignent à leur demande :

1° Leur acte de naissance ;

2° Leur diplôme de bachelier ès sciences ;

3° Une note signée d'eux, indiquant la profession de leur père, la résidence de leur famille, l'établissement ou les établissements dans lesquels ils ont suivi les cours de leur classe et les diplômes ou attestations qu'ils ont obtenus dans le cours de ses classes :

4° Une déclaration de situation de fortune ;

5° Tout candidat à une bourse qui appartient à la classe militaire 1891, ou bien à l'une des classes précédentes, devra produire un certificat délivré par le Maire de la commune où il a participé au tirage au sort, constatant, soit qu'il a déjà satisfait à la loi sur le recrutement, soit qu'il a été réformé ou ajourné par le Conseil de révision, qu'il doit être appelé sous les drapeaux le 1er novembre prochain.

Les épreuves du concours sont :

Une composition française et des interrogatoires sur des sujets de mathématiques, de physique et de chimie, d'histoire naturelle, suivant la licence à laquelle se prépare le candidat.

L'indemnité attachée à la bourse de licence est de 1.500 francs par an. Elle est payée par trimestre de la grainité des inscriptions de licence. S'ils sont appelés sous les drapeaux, ils conservent, pour l'époque de leur retour, le bénéfice de leur nomination ou du renouvellement de leur bourse.

Le boursier reçu à l'une des licences ès sciences, ou ès lettres, ne peut, au nouveau concours, une bourse pour l'autre licence.

En cas de succès dans ses études et aux examens de licence, il peut être proposé pour une bourse d'agrégation (1.500 francs). Les demandes, accompagnées des certificats indiqués ci-dessus (n° 3, 4, 5 et 6), doivent être adressées, avant le 1er août, au Doyen de la Faculté où les candidats ont pris le grade de licencié.

Les candidats aux bourses départementales ou municipales sont tenus de se présenter au concours ils se sont inscrits au Secrétariat de la Faculté des Sciences.

**Faculté des lettres.** — Un concours pour les bourses de licence s'ouvrira à la Faculté des lettres de Lille le vendredi 1er juillet prochain, à huit heures du matin.

Les candidats doivent se faire inscrire au Secrétariat de l'Académie de Lille : le registre d'inscription sera clos le samedi 18 juin, à quatre heures du soir.

Ils doivent être Français et âgés de 18 ans au moins et de 35 ans au plus.

Ils désignent, dans leur demande d'inscription, la licence à laquelle ils se préparent et les Facultés auxquelles ils désirent être attachés de préférence.

Ils joignent à leur demande :

1° Leur ac